



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 11/03/2022

Mise en service de deux nouvelles bretelles sur l'autoroute A20, au sud de Massay (Cher)



L'ouverture à la circulation aux alentours de mi-avril de deux nouvelles bretelles de l'autoroute A20 acte la fin de l'aménagement de l'échangeur au sud de Massay, dans le Cher, permettant ainsi de raccorder l'autoroute à la RD2020 et de desservir la zone d'activités intercommunale.

Cette opération, inscrite au Contrat de plan État Région (CPER) 2015-2022 pour un montant total de 3,2 M€, a été co-financée au travers d'une convention entre l'État (50%), le Conseil départemental du Cher (29,20%), la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry (15,80%) et la commune de Massay (5%).

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Tél : 02 36 17 41 27

Mél : stephanie.grosbois@developpement-durable.gouv.fr

1/2

5, avenue Buffon – CS 96407
45064 ORLÉANS Cedex 2

La DREAL Centre-Val de Loire en a assuré la maîtrise d'ouvrage, assistée par la Direction Interdépartementale Centre Ouest (DIRCO) en qualité de maître d'œuvre pour la conduite opérationnelle du projet. Tous les contrôles externes ont été réalisés par le CEREMA.

L'opération a consisté en la création d'une bretelle de sortie dans le sens Paris-Provence et d'une bretelle d'entrée dans le sens Province-Paris, avec une reprise des ouvrages de collecte et d'évacuation des eaux de pluie.

La desserte de la zone d'activités intercommunale, depuis et vers Vierzon, permettra ainsi de diminuer le nombre de poids lourds traversant le bourg de Massay.

Les travaux se sont déroulés sans interruption sur 18 mois, de septembre 2020 à mars 2022, malgré la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19, en respectant des contraintes particulières, régulièrement surveillées par un référent en la matière.

L'environnement très contraint de cette opération (proximité de l'autoroute A20, circulation importante sur la RD2020) a rendu sa mise en œuvre complexe et a appelé les usagers à la prudence tout au long des travaux. Des contraintes de gestion imposées par le gestionnaire de l'autoroute A20 ont entraîné une modification du planning des travaux en cours de chantier pour des raisons d'exploitation et de sécurité des usagers.

L'opération a répondu à la nécessité de réaliser des investigations archéologiques poussées notamment en raison d'un fort potentiel historique sur l'emprise du projet. Le diagnostic archéologique a révélé une occupation gallo romaine et alto médiévale en relation avec des activités métallurgiques, notamment un atelier sidérurgique des V et VI^{ème} siècles.

Une attention particulière a été portée aux enjeux environnementaux notamment via la mise aux normes du système d'assainissement, la mise en place de clôtures adaptées pour protéger les amphibiens en phase de chantier, la création de près de 500 mètres de haies, la restauration d'une zone humide, l'amélioration du fonctionnement du ruisseau existant et enfin le déplacement d'un arbre habitat potentiel du grand capricorne. En amont et pendant le chantier, la maîtrise d'œuvre a été accompagnée par un coordonnateur environnemental.

Découvrez la vidéo de présentation de cet aménagement en cliquant sur le lien :
<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/mise-en-service-de-deux-nouvelles-bretelles-sur-l-a3954.html>

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Tél : 02 36 17 41 27

Mél : stephanie.grosbois@developpement-durable.gouv.fr

2/2

5, avenue Buffon – CS 96407
45064 ORLÉANS Cedex 2